



**Succès de l'introduction en bourse Numericable Group
Offre sursouscrite plus de 10 fois, à 24,80 euros par action, dans le haut de la
fourchette, pour un montant global de 652,2 millions d'euros environ pouvant être
porté à 750 millions d'euros environ en cas d'exercice intégral de l'option de
surallocation**

Paris, le 7 novembre 2013 – Numericable Group, premier acteur du câble et de la fibre en France, annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A).

L'Offre a rencontré un fort succès auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux et a été sursouscrite plus de 10 fois. Le Prix de l'Offre a été fixé dans le haut de la fourchette, à 24,80 euros par action.

La taille de l'Offre est de 652,2 millions d'euros environ, dont 250 millions d'euros d'actions nouvelles et 402,2 millions d'euros environ d'actions existantes cédées par Carlyle Cable Investment SC (« Carlyle ») et CCI (F3) S.à.r.l. (« Cinven »). Dans l'hypothèse d'un exercice intégral de l'Option de Surallocation, telle que décrite ci-après, la taille de l'Offre atteindrait un montant d'environ 750 millions d'euros. L'Offre Réservée aux Salariés a été souscrite pour un montant d'un million d'euros environ au prix de 19,84 euros par action.

Les négociations des actions Numericable Group débiteront le 8 novembre 2013 (sous forme de promesses d'actions jusqu'au 12 novembre 2013 inclus) et le règlement-livraison de l'Offre est prévu le 12 novembre 2013. Le règlement-livraison de l'Offre Réservée aux Salariés est prévu le 26 novembre 2013.

A l'issue de l'Offre et de l'Offre Réservée aux Salariés (sur la base d'un montant d'augmentation de capital réservée aux salariés maximum de 1 053 206,40 euros, soit 53 085 actions au maximum), après réalisation de l'ensemble des cessions d'actions concomitantes, et en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, la répartition du capital de Numericable Group sera la suivante : Altice 30%, Carlyle 26%, Cinven 18% et un flottant de 24%.

Commentant le résultat de l'opération, Eric Denoyer, Président-Directeur général de Numericable Group, a déclaré : « *Nous sommes très heureux du succès rencontré par l'introduction en bourse de Numericable Group, qui témoigne de la confiance des investisseurs dans les performances de notre Groupe et dans notre capacité à bénéficier des perspectives de croissance du marché du très haut débit. Fort du soutien de ses actionnaires, Numericable Group va accroître ses investissements dans son réseau de fibre optique et accélérer sa dynamique de croissance.* »

Autres caractéristiques générales de l'Offre et de l'Offre Réservée aux Salariés

Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 24,80 euros par action.

Répartition de l'Offre (hors Option de Surallocation)

- 24 016 932 actions ont été allouées au Placement Global (soit environ 595,6 millions d'euros ou environ 91,3% des Actions Offertes).
- 2 280 403 actions ont été allouées à l'Offre à Prix Ouvert (soit environ 56,6 millions d'euros ou environ 8,7% des Actions Offertes).

Taille de l'Offre

Le produit brut de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global représente un montant d'environ 652,2 millions d'euros (avant exercice de l'Option de Surallocation), dont 250 millions d'euros d'Actions Nouvelles (soit 10 080 645 Actions Nouvelles) et 402,2 millions d'euros environ d'Actions Existantes (soit 16 216 690 Actions Existantes) cédées par Carlyle (5 405 563 actions) et Cinven (10 811 127 actions).

Cinven et Carlyle ont consenti aux intermédiaires financiers visés ci-dessous une Option de Surallocation, exerçable du 7 novembre 2013 jusqu'au 7 décembre 2013 (inclus), portant sur un maximum de 15 % de la taille de l'Offre, soit un nombre maximum de 3 944 600 Actions Existantes supplémentaires cédées par Carlyle (1 314 867 actions) et Cinven (2 629 733 actions).

Dans l'hypothèse où l'Option de Surallocation serait intégralement exercée, l'Offre porterait ainsi sur un montant d'environ 750 millions d'euros, soit un nombre de 30 241 935 actions représentant environ 24% du capital et des droits de vote de Numericable Group (sur la base d'un montant d'augmentation de capital réservée aux salariés maximum de 1 053 206,40 euros, soit 53 085 actions au maximum).

Taille de l'Offre Réservée aux Salariés

L'Offre Réservée aux Salariés a été souscrite pour un montant d'un million d'euros environ au prix de 19,84 euros par action.

Actionnariat

A l'issue de l'Offre, de l'Offre Réservée aux Salariés (sur la base d'un montant d'augmentation de capital réservée aux salariés maximum de 1 053 206,40 euros, soit 53 085 actions au maximum), de la Cession à Altice, de la Cession Pechel / Five Arrows et de l'exercice de la promesse d'actions consenties par Altice, Carlyle et Cinven à Cordial Consulting Ltd., l'actionnariat de Numericable Group ressortira comme suit :

Actionnaires	Détenion (Hors exercice éventuel de l'Option de Surallocation)		Détenion (Après exercice intégral de l'Option de Surallocation)	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Altice et actions assimilées(*)	37 182 889	30%	37 182 889	30%
Carlyle Cable Investment SC	33 927 497	27%	32 612 630	26%
CCI (F3) S.à.r.l.	25 246 113	20%	22 616 380	18%

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

Total Concert Altice-Carlyle-Cinven(*)	96 356 499	78%	92 411 899	75%
Fiberman S.C.A.	1 137 154	1%	1 137 154	1%
Administrateurs	601	-	601	-
Public	26 350 420	21%	30 295 020	24%
Cordial Consulting Ltd.(**)	98 285	-	98 285	-
Total	123 942 959	100%	123 942 959	100%

(*) Après prise en compte des actions faisant l'objet des Options d'Achat Altice, conformément aux dispositions de l'article L. 233-9 du Code de commerce.

(**) Actions à acquérir sur exercice de la promesse d'actions consenties par Altice, Carlyle et Cinven à Cordial Consulting Ltd, entité détenue par Pierre Danon, ancien Président-Directeur général du Groupe. (98 285 actions au prix de 15,56 euros par action acquises par Cordial Consulting Ltd. auprès d'Altice, Carlyle et Cinven.)

Intermédiaires financiers

Deutsche Bank AG et J.P. Morgan Securities plc agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC France et Morgan Stanley & Co. International agissent en qualité de Co-Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

Jefferies International Ltd., Nomura International plc et Oddo & Cie agissent en qualité de Chefs de File Associés.

Informations accessibles au public

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 25 octobre 2013 sous le numéro 13-572, composé du Document de Base enregistré le 18 septembre 2013 sous le numéro I.13-043, de l'actualisation du document de base déposée auprès de l'AMF le 25 octobre 2013 sous le numéro D.13-0888-A01, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), sont disponibles sans frais au siège social de la Société et auprès des intermédiaires financiers, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.numericable.com).

Numericable Group attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits au chapitre 4 du document de base et de l'actualisation du document de base et à la section 2 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, le patrimoine, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que sur le prix de marché des actions de la Société.

A propos de Numericable Group :

Numericable Group est l'unique câblo-opérateur majeur en France, présent grâce à une infrastructure fibre optique de très haut débit sur trois segments : grand public (B2C), entreprises (B2B) et le segment de gros (« Wholesale »). Bénéficiant d'une technologie très avancée et s'appuyant sur une infrastructure puissante, qui fonctionne comme un réseau unique au service de ses trois segments, le groupe est aujourd'hui le leader du marché émergent du très haut débit en France, avec une part de marché de 58 % (seuls 6% des foyers français disposaient d'un accès à Internet très haut débit en 2012).

- Sur le segment B2C, le groupe opère sous la marque Numericable, qui propose une large gamme de produits et de services aux particuliers : télévision payante, fourniture d'accès à Internet haut et très haut débit et téléphonie fixe et mobile.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

- Sur le segment B2B, le groupe opère sous la marque Completel, qui est le premier opérateur alternatif en termes de réseau FTTO (Fiber-To-The-Office).

En 2012, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires combiné de 1,3 milliard d'euros.

www.numericable.com

Contacts presse

Numericable Group - Jérôme Yomtov +33 1 77 46 82 02
Vae Solis Corporate - Marie-Gabrielle Sorin +33 6 29 94 53 01
Brunswick Group - Tom Williams +44 (0) 207 396 7428

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Numericable Group ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les Etats membres de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »).

Le présent communiqué de presse ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public d'actions ou d'autres titres financiers de Numericable Group. Ce communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus. La diffusion de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué de presse ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions ou autres titres financiers de Numericable Group ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de titres financiers aux Etats-Unis d'Amérique ni dans aucun autre pays, y compris au Canada, en Australie et au Japon. Les actions de Numericable Group ne pourront être offertes souscrites ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Numericable Group n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Numericable Group n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats membres.

Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce document ne peut être distribué qu'aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) de la loi « Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005 » (l'« Ordre ») ou (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (« high net worth entities », « unincorporated associations », etc.) (ci-après dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autre accord d'acquisition des actions Numericable Group ne pourront être proposé ou conclu qu'avec

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon

des Personnes Qualifiées. Les actions Numericable Group visées dans le présent communiqué de presse ne pourront être offertes ou émises au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le présent communiqué de presse ou l'une quelconque des informations qu'il contient. Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs du Groupe ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Le Groupe n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, J.P. Morgan, agissant en qualité d'agent stabilisateur (ou tout établissement agissant pour son compte) agissant au nom et pour le compte des Etablissements Garants, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 7 novembre 2013 jusqu'au 7 décembre 2013 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Numericable Group, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Numericable Group et sont susceptibles d'affecter leur cours.